Pour l'Avenir de la Clinique Mutualiste

Compte rendu de la réunion du 14 février 2020 à la Maison des Associations - Grenoble



Hervé DERRIENNIC de l'Union de Quartier Berriat-Saint-Bruno-Europole présente l'ordre du jour et les intervenants puis rappelle brièvement les enjeux :

« Une lettre et un dossier d'intention pour la **reprise du GHM dans un cadre coopératif** ont été déposés le lundi 10 février par des salariés (GHIC) de la Clinique Mutualiste. Si ce projet de reprise dans un cadre coopératif (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) peut se concrétiser, il est nécessaire que les usagers s'organisent aussi pour être partie prenante du projet. L'objet de notre réunion ce soir c'est de comprendre comment fonctionne une SCIC et de se préparer à créer le collège des usagers au côté des autres collèges qui se créeront, le collège des salariés, le collège des collectivités territoriales, etc. »

A. Première série d'interventions sur la situation actuelle du GHM

Intervention de Jérôme ALEXANDRE - ancien administrateur du GHM

Présentation de la structure : GHM = clinique Mutualiste + clinique d'Alembert + centre Daniel Hollard + laboratoire de la Mutualité Française + centres dentaires + centre gynéco-grésivaudan + clinique de Chartreuse à Voiron.

Le GHM a le statut d'ESPIC (ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ PRIVÉ D'INTÉRÊT COLLECTIF) et a donc une mission de service public

Rappel de quelques chiffres (2018) : 437 lits , 1 100 salariés, 200 médecins, 90 000 consultations externes, 33 000 passages aux urgences, 23 662 séjours en médecine, 5 000 séjours en chirurgie conventionnelle, 11 500 séjours en chirurgie ambulatoire, 33 500 séances de chimiothérapie et radiothérapie, 1 700 naissances, 15 000 interventions chirurgicales, 145,6 millions de chiffre d'affaire, 95 000 € de pertes.

Le GHM est composé de deux acteurs :

- La Mutualité Française de l'Isère (MFI): 4 voix sur 10 au CA
- La Mutuelle ADREA (membre du groupe AESIO depuis le 1/1/2020): 6 voix sur 10 au CA

Les murs sont gérés par la SCIMI (Société Civile Immobilière de la Mutualité de l'Isère) qui fait des bénéfices et verse des dividendes aux mutuelles propriétaires (ADREA et MFI mais aussi des mutuelles comme la MGEN, la Mutuelle SCHNEIDER.... La SCIMI n'a pas payé des mises aux normes, les travaux et l'entretien des locaux qui ont été laissés à la charge du GHM alors que ces charges devraient être payées par le propriétaire, la SCIMI.

Les dépassements d'honoraires des médecins libéraux (à la suite de la reprise de la clinique des Bains) sont pris en charge par le GHM et non par l'usager. Le médecin libéral paie une redevance au GHM et prend en charge ses propres cotisations maladie-vieillesse et donc ne coûte pas vraiment plus cher qu'un médecin salarié.

Jérôme Alexandre dénonce une spoliation dans ce projet de vente du GHM et s'interroge sur la légalité de la vente. ADREA justifie la vente de la "Mut" en raison d'un risque prudentiel que le GHM ferait peser sur l'équilibre financier de la mutuelle. Mais ADREA n'a jamais inscrit de provisions dans ses comptes pour ce risque prudentiel. D'autre part le président d'ADREA, M. BROTHIER est un proche de la société C2S à qui ADREA a déjà vendu la clinique d'Ambérieu. Propriétaire de la Clinique Belledonne, C2S en achetant le GHM (2éme établissement du département) serait en position de quasi monopole dans le secteur privé.

Intervention de David VOIRIN - chirurgien digestif du GHM

Notre engagement dépasse le seul problème de la Clinique Mutualiste.

Le projet de vente du GHM s'inscrit dans un contexte plus vaste de marchandisation de la santé. David Voirin prend l'exemple allemand qui a mis en place la Tarification à l'Activité (T2A) 10 ans avant la France, dans les années 1990. Cette politique a entraîné la réduction du taux d'encadrement (plus de malades par soignant), la diminution des salaires et mis dans le rouge 30% des hôpitaux publics justifiant une grève historique des médecins hospitaliers. Ainsi, en 2005, le CHU de Hambourg est devenu entièrement privé. C'est ce qui peut arriver ici, en France. La lutte contre la vente au privé lucratif du GHM est importante car elle s'inscrit donc dans un combat plus large.

En une dizaine de jours une lettre et un dossier d'intention pour la reprise du GHM dans un cadre coopératif (SCIC) ont été déposés le lundi 10 février. Il faut maintenant attendre pour savoir si cette proposition sera retenue dans le lot des 2 ou 3 offres de reprise. Si la proposition est retenue, il faudra alors poursuivre la démarche et entre autre créer la Société Coopérative d'Intérêt Collectif avec tous les acteurs concernés,

les salariés, les usagers, les collectivités locales, etc.

Intervention de Thierry CARRON - représentant du syndicat majoritaire au GHM, Force Ouvrière.

Thierry CARRON s'exprime en faveur de la reprise du GHM dans le cadre d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif.

Mais Thierry CARRON rappelle que le rôle des syndicats est de défendre le personnel quelque soit la structure de gestion.

B. Présentation des principes d'une SCIC:

Samuel LAFFON - ancien salarié de l'Union Régionale des SCOP

SCIC: Société Coopérative d'Intérêt Collectif

Une SCIC est une **société** de personnes qui prend une forme commerciale : société anonyme (SA), société par actions simplifiées (SAS) ou société à responsabilité limitée (SARL) => A priori ce sera une **SA** pour la "MUT".

La SCIC est une coopérative => 1 personne = 1 voix en assemblée générale.

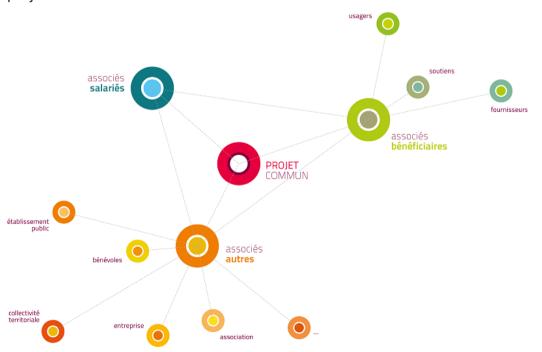
La valeur nominale de la part sociale est fixée par les statuts.

Les SCIC sont organisées en Collèges.

Par exemple on peut envisager un Collège des **Salariés**, un Collège des **Usagers** (bénéficiaire ⇔ patient), un Collège **Collectivités Locales** (les collectivités Locales peuvent monter jusqu'à 50% au capital d'une SCIC)...

Samuel LAFFON insiste sur la nécessité de bien définir **le PROJET** qui réunira tous les acteurs de la SCIC.

Ci-dessous : le graphique d'une SCIC et des différents acteurs qui contribuent au projet



http://www.les-scic.coop/sites/fr/les-scic/les-scic/qu-est-ce-qu-une-scic.html

Les sociétaires sont garants du projet commun.

En pratique 100% des résultats sont versés en réserve.

C. 3 témoignages de dirigeants de SCIC

M. Lydéric MOTTE - SCIC Manger Bio Isère est une coopérative de producteurs et de transformateurs bio qui promeut une alimentation plus saine, une économie durable pour tous et un développement harmonieux de nos territoires- 5 salariés.

Projet coopératif de Manger bio : http://www.mangezbioisere.fr/qui-sommes-nous-/notre-projet-cooperatif/

M. Maxime TASSIN - SCIC Alpes-Autopartage / Citiz Alpes Loire,

Citiz Alpes-Loire fait partie des membres fondateurs du Réseau Citiz, réseau coopératif national regroupant les structures locales d'autopartage. Le réseau Citiz compte aujourd'hui 1400 voitures que se partagent plus de 40 000 utilisateurs en France.

La SCIC Citiz Alpes-Loire associe de manière démocratique l'ensemble des parties prenantes à son fonctionnement, et leur permet d'entrer dans son capital, en devenant "coopérateur". Aujourd'hui, une centaine de coopérateurs de tous horizons sont associés au sein de la SCIC : utilisateurs, salariés (18 salariés), collectivités, entreprises de transports et mobilités douces et structures membres de l'Economie Sociale et Solidaire.

https://alpes-loire.citiz.coop/qui-sommes-nous

Mme Catherine JOURLIN - SCIC Groupe EOS

Groupe EOS est une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) qui réunit des associé·e·s-salarié·e·s , des associés-clients et des associé·e·s-partenaires.

Le Groupe EOS propose ses compétences dans la gestion responsable et durable des entreprises à impact social (dénommées aussi entreprises d'insertion par l'économique) pour accompagner la réussite de projet d'entreprise (gestion économique et financière responsable, richesses et relations humaines, ingénierie et accompagnement de projets d'innovation sociale, ...)

http://groupe-eos.fr/

D. Questions / réponses

Le CHU peut-il racheter la MUT ?

Pas possible pour de nombreuses raisons.

Comment devenir coopérateur?

A ce stade chacun est invité à signer les **lettres d'intérêt** qui sont diffusées ce soir, comme **particulier** ou comme **association**. Chacun nous remet ou nous renvoie cette lettre d'intérêt. Une réunion sera organisée à laquelle seront invités tous les signataires. Il s'agira alors de débattre de l'organisation concrète du **Collège des Usagers**.

La part sociale est estimée à 50€. Ce sont les statuts qui seront adoptés qui fixeront le montant de la part sociale.

Où en est le projet ?

La lettre d'intention a été déposée le lundi 10 février. Le projet de SCIC est soutenu par la Ville de Grenoble et par la Métropole. A l'issue de cette première phase 2 ou 3 dossiers devraient être retenus par ADREA pour la suite. Sous 2 à 3 semaines nous saurons si notre dossier est retenu pour les phases suivantes.

E. Informations pratiques

Pour s'informer : ghicgrenoble.fr

http://altervie.fr/mutualiste/

https://amisdescliniquesmutualistesgrenoble.fr/

Si vous souhaitez devenir sociétaire, comme particulier, de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC), merci de compléter la LETTRE D'INTÉRÊT, ci-jointe, pour devenir coopérateur au sein de la SCIC "Clinique Mutualiste" et de l'adresser à :

Union de Quartier Berriat-St Bruno-Europole,

Salle des Tickets, 14 place Saint Bruno, 38000 GRENOBLE tél. 06 76 83 13 93

uniondequartierberriat@gmail.com